



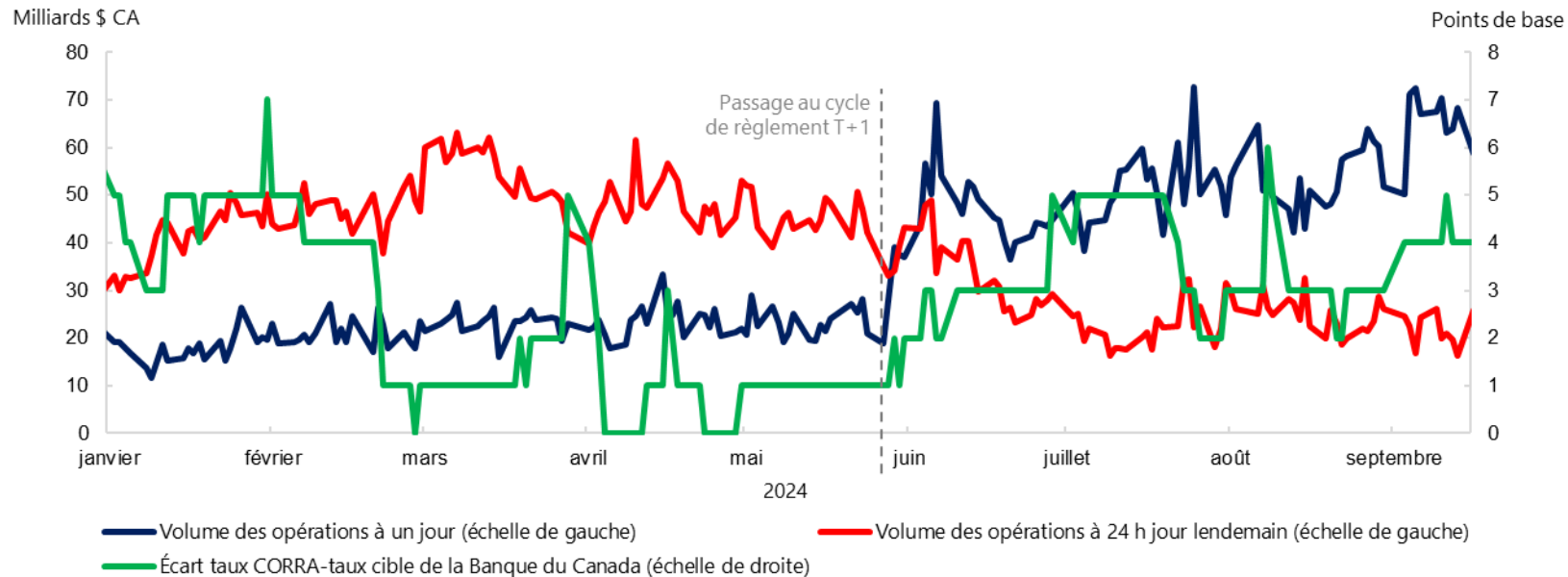
Réexamen de la méthode de calcul du taux CORRA

3 octobre 2024

Les volumes d'opérations admissibles au calcul du taux CORRA ont plus que doublé

- Après le passage au cycle de règlement T+1 en mai 2024, le volume quotidien des opérations admissibles pour le calcul du taux CORRA a plus que doublé, atteignant environ 50 milliards de dollars.
- Lisez l'analyse de la Banque sur les facteurs derrière la hausse récente du taux CORRA, [CORRA: Explaining the rise in volumes and resulting upward pressure](#)

Graphique 1 : Volume des opérations à un jour et à 24 h valeur lendemain, et écart entre le taux CORRA et le taux cible de la Banque du Canada



Nota : Le taux CORRA est le taux des opérations de pension à un jour.

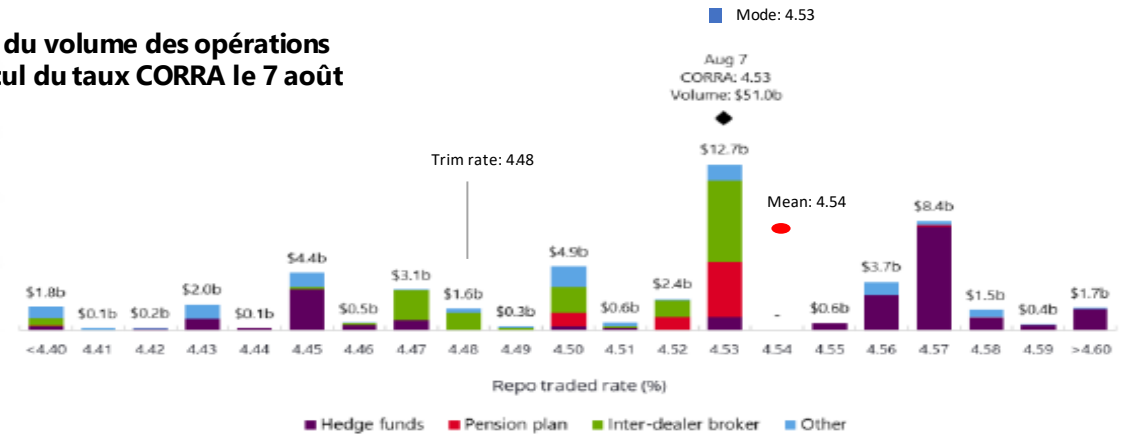
Sources : Système d'établissement de relevés des opérations sur le marché 2.0 et Banque du Canada

Dernière observation : 15 septembre 2024

La distribution des opérations de pension admissibles a changé

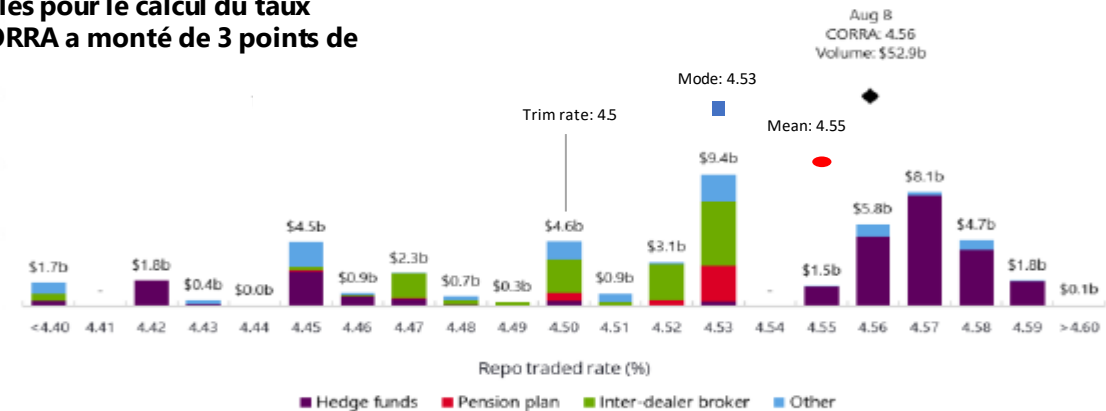
- La distribution des opérations de pension admissibles pour le calcul du taux CORRA en fonction de leur taux est récemment devenue plus bimodale qu'auparavant.
- On ne peut pas dire avec certitude si ce changement ne sera que transitoire ou s'il persistera étant donné qu'il pourrait découler des attentes du marché en matière de rendement des titres du gouvernement du Canada et du positionnement général des fonds de couverture.

Distribution illustrative du volume des opérations admissibles pour le calcul du taux CORRA le 7 août



Note: CORRA is Canadian Overnight Repo Rate Average
Sources: Market Trade Reporting System 2.0 and Bank of Canada
Last observation: Aug 7 2024

Distribution illustrative du volume des opérations admissibles pour le calcul du taux CORRA le 8 août (CORRA a monté de 3 points de base)



Note: CORRA is Canadian Overnight Repo Rate Average
Sources: Market Trade Reporting System 2.0 and Bank of Canada
Last observation: Aug 8 2024

Groupe de travail sur le TARCOT sur l'examen du taux CORRA

Décision 1 : Le CORRA est représentatif et adapté à l'objectif visé et n'exige pas de modifications majeures de la méthodologie de calcul

Décision 2 : Le calendrier du réexamen de 2025 devrait être repoussé au T4-2025. Étant donné le caractère très récent de certains changements sur le marché des pensions, il faut plus de temps pour recueillir des données sur la dynamique du marché des pensions.

Décision 3 : La portée du réexamen de 2025 devrait inclure une analyse et des changements recommandés au besoin sur :

- Niveau du quartile inférieur de la médiane tronquée assortie d'un filtre de 25 %
- Inclusion des opérations de la Banque du Canada
- Seuil de 3 milliards de dollars en volume d'opérations pour passer à un taux de rechange.

Décision 4 : Surveiller, analyser et passer en revue les changements suivants au-delà de 2025 pour apporter tout ajustement éventuel futur à la méthodologie CORRA :

- Calcul moyenne vs médiane
- Changements à la méthodologie provenant de l'introduction des paniers de garanties générales du gouvernement du Canada

Recommandations du groupe de travail sur le TARCOTM quant à la transparence du taux CORRA

Décision 1 : Accroître la transparence du taux CORRA aussitôt que possible (potentiellement d'ici le T 1 de 2025)

- Paramètres exacts à déterminer avec le Groupe consultatif sur le taux CORRA

Décision 2 : Des statistiques supplémentaires sur le taux CORRA doivent être publiées le même jour et au même moment que le taux CORRA

Les membres du Forum canadien des titres à revenu fixe sont-ils d'accord avec les recommandations du Groupe de travail sur le TARCOTM?

Prochaines étapes

- Sur approbation du Forum canadien des titres à revenu fixe, le Groupe consultatif sur le taux CORRA discute des recommandations de celui-ci et du Groupe de travail sur le TARCOT le 16 octobre, y compris de la portée du réexamen et de la meilleure transparence des données.
- La portée et le calendrier proposés du réexamen, de même que la meilleure transparence des données font l'objet de discussions lors de la réunion de novembre du Comité de surveillance du taux CORRA de la Banque du Canada.
- La Banque du Canada commence mettre en place les mesures en vue de la meilleure transparence du taux CORRA aussitôt que possible, peut-être même aussi rapidement que le T1 de 2025.